

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire

2022-04-07

**Objet :**  
**Subventions**  
**2022 aux**  
**associations et**  
**organismes**

**Etaient présents :**  
BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de  
convocation  
31/03/22

**Excusés :**  
Etaient excusés :  
VERRIER Michelle, pouvoir JONVILLE Régine,  
DELACOURT Philippe, pouvoir DELACOURT Séverine,  
MOLCLETTE Laurent, pouvoir DURAND Bernard,  
DE WAZIERES Cyril, pouvoir LESSART Alexandre,  
DUQUESNE Christine, pouvoir LAMBRAY Cécile,  
LOMBART Muriel, pouvoir BLONDEAU Alain,  
VANTOUROUT Eric, sans pouvoir,  
PLICHON Philippe, pouvoir DEWEVRE Patrick.

Date d'affichage  
12/4/22

Nombre de  
Conseillers

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 28

**Absent :**

Vu l'article L. 2311-7 du CGCT,

Suite aux commissions « sport », « culture » et « finances » réunies le 23 mars 2022 pour les 2 premières et le 30 mars 2022 pour la dernière,

Monsieur Equine, adjoint à la culture et à la communication, explique que les différents dossiers de demande de subventions ont fait l'objet d'un examen lors des commissions « sport » et « culture ».

Après deux années compliquées pour le monde associatif, les propositions qui ont pu être émises tiennent compte de différents critères et notamment :

- De la situation financière de chaque association (dépenses, recettes, résultat) avec une attention particulière sur leur niveau de trésorerie,
- Des subventions octroyées les années antérieures, notamment celles octroyées en 2021 aux associations en ayant fait la demande eu égard à la conjoncture et à leur situation de trésorerie,
- Du taux d'intervention de la ville dans le budget de chaque association,
- Du nombre d'adhérents et surtout de la part de Wavrinois parmi les adhérents, en tenant compte des effets de la COVID sur l'évolution de ce nombre d'adhérents,
- De la participation de l'association à l'animation locale,
- Et enfin des avantages accordés en nature aux différentes associations par la commune (mise à disposition de locaux, de personnel, entretien et fluides liés à l'occupation des locaux, communication,...)

Le détail des propositions de subventions par association a été étudié lors des commissions « sport » et « culture » réunies le 23 mars 2022.

Pour rappel en 2019, la subvention totale était à un niveau de 91 542 € et en 2020 de 92 343 €

Pour cette année 2022, la demande cumulée des associations correspond à un montant global de 102.071,67 €. Le montant total des subventions aux associations qu'il est proposé au conseil d'inscrire au budget primitif 2022 est de 106 478€.

Le conseil municipal valide unanimement le montant des subventions allouées aux associations et leur inscription au budget primitif 2022.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane.

Ne peuvent prendre part au vote : CARY Thérèse, DEWEVRE Patrick, DURAND Bernard, EQUINE Philippe, HUIZINGA Martine, LORTHOIS Daniel et PLICHON Philippe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du  
22.07.1982  
Le Maire,

A. BLONDEAU



Pour extrait conforme  
Le Maire,

A. BLONDEAU.

